



Validation des Acquis de l'Expérience – VAE EES

Niveau
I RNCP
7 européen

2 sites
Paris sud
Montpellier

Durée
20h

Entretiens
individuels
en présentiel ou
à distance

EXPERT/E EN ÉCONOMIE SOLIDAIRE

La VAE permet à des responsables ou directeurs d'entreprise d'économie sociale ou d'économie solidaire en situation, de prétendre à l'acquisition de tout ou partie du titre EES. Cette démarche permet de vérifier la compétence répondant au diplôme auquel on aspire.

"Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les Acquis de son Expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification (...)".

Extrait de la loi de modernisation sociale de 2002

OBJECTIFS

L'Accompagnement a pour objectif de permettre au candidat de :

- S'approprier les référentiels de compétences et d'activités
- Expliciter ses expériences et les confronter aux référentiels
- Repérer les situations expérientielles pertinentes
- Valoriser son parcours au regard des choix opérés, des analyses portées, des « preuves » apportées
- Acquérir la méthodologie permettant l'écriture du livret 2 conforme aux attendus du jury
- Se préparer à l'épreuve orale.



PROCEDURE D'ADMISSION

Les candidats doivent prouver par le biais du livret 1 qu'ils exercent depuis un minimum de 1 an (1 607 heures) en équivalent temps plein sur un ou des poste(s) recouvrant tout ou partie des compétences attendues.

- Le livret 1 est un document permettant à la FLEPES de statuer sur votre demande de recevabilité. Il s'agit d'un dossier administratif récapitulatif de votre parcours. Après avoir reçu la partie 1 du dossier, la FLEPES notifie au candidat, sa recevabilité ou non-recevabilité.
- Lorsque son dossier est recevable, le candidat devra remplir un 2^{ème} document (livret 2, transmis par la FLEPES avec la notification de recevabilité), dans lequel il décrira ses activités afin de faire la preuve de ses compétences.

VOLUME & DURÉE

- 14 heures de guidance (entretiens individuels et suivi à distance des écrits)
- 3 heures de lecture de dossier par un jury pour l'oral blanc
- 3 heures pour le passage en jury

VALIDATION

Après avoir finalisé et expédié son dossier en bonne et due forme à la FLEPES, le candidat sera convoqué à un entretien. **Le jury peut :**

- Attribuer la totalité du diplôme,
- Valider une partie du diplôme (le candidat n'a pas de limite de temps pour finaliser sa validation par formation ou complément d'expérience),
- Refuser la validation et la justifier.

TARIF & FINANCEMENT

Devis sur demande. Formation éligible aux dispositifs de financement suivants :

- Financement entreprise (plan de formation, période de professionnalisation...)
- Prise en charge par un organisme (OPCA, Pôle Emploi)
- Financement individuel partiel ou total (CPF Compte Personnel de Formation...)

Personnalisation
possible : nous
contacter

Pour toute information complémentaire (coûts, dates d'épreuves, programme, critères de recevabilité) :

Patricia NUMATEKPO
pnumatekpo@flepes.fr
01 41 13 48 10